

**N°16****CIRCULAIRE CUIRS & PEAUX****Le 31 janvier 2022**

## SALAIRES 2022 : FO SIGNATAIRE

Comme en 2021, la Fédéchimie a décidé d'apposer sa signature sur l'accord des minima de la Branche des Cuirs et Peaux.

La situation actuelle est certes difficile pour les entreprises mais l'est tout autant pour des salariés qui ont connu de longues périodes de chômage partiel, des privations avec les différentes restrictions imposées par le gouvernement et qui vont subir une inflation galopante à plus de 2,8%.

C'est dans ce contexte que la délégation Force Ouvrière a posé ses revendications, à savoir une augmentation de tous les salaires et de la valeur du point de 3,5%.

Nous avons été partiellement entendus puisque la chambre patronale est revenue de sa suspension de séance avec la grille suivante, revalorisée de 3,1% :

Catégories	Coefficients	Au 1er janvier 2022	
		Taux horaires en euros	Salaires bruts mensualisés en euros
OS1	135	10,63	1 612,22
OS2	145	10,77	1 633,45
OQ	155	11,20	1 698,67
OHQ	170	12,00	1 820,00

Valeur du point mensuel : 9,59 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 (revalorisée de 2,8%)

Il est bon de rappeler que le 1<sup>er</sup> coefficient n'est valable que les six premiers mois après l'embauche et que 80% des salariés de cette branche sont dans ces trois catégories : OS1, OQ et OQH.

Force Ouvrière a également revendiquer d'inclure « une clause de revoyure » dans cet accord si une éventuelle augmentation du SMIC intervient dans le courant de l'année et que celui-ci devient supérieur au coefficient 135, nous renégocierions à nouveau cette grille salariale.

Cette clause a été validée par l'ensemble de la branche, Force Ouvrière est donc signataire de cet accord.

**ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIERE**

**ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE**

**60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎ : 01 45 80 14 90**

Email : [secretariat@fedechimie-fo.fr](mailto:secretariat@fedechimie-fo.fr) - <http://www.fedechimie-fo.fr> >>>>>>